

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517700 Cables: OAU, ADDIS ABABA

Website: www.africa-union.org

SC10111

CONFÉRENCE DE L'UNION
Vingtième session ordinaire
27- 28 janvier 2013
ADDIS-ABEBA (ÉTHIOPIE)

Assembly/AU/Dec.450 – 473(XX)

Assembly/AU/Decl.1-3 (XX)



TABLE DES MATIÈRES

N°	RÉFÉRENCE	TITRE	PAGE
DÉCISIONS			
1	Assembly/AU/Dec.450 (XX)	Décision sur la réorientation stratégique de l'action de la Commission économique pour l'Afrique dans l'appui au programme de transformation de l'Union africaine – Doc. EX.CL/755 (XXII)	1
2	Assembly/AU/Dec.451 (XX)	Décision sur les statuts de l'Université panafricaine (UPA) – Doc. Assembly/AU/11 (XX)	1
3	Assembly/AU/Dec.452 (XX)	Décision sur la création de l'Observatoire africain de la science, de la technologie et de l'innovation en République de Guinée Équatoriale – Doc. EX.CL/766 (XXII)	1
4	Assembly/AU/Dec.453 (XX)	Décision sur la création de l'Organisation panafricaine de la propriété intellectuelle (OPAPI) – Doc. EX.CL/766 (XXII)	1
5	Assembly/AU/Dec.454 (XX)	Décision sur la transformation de la Commission de l'Union africaine en Autorité de l'Union africaine – Doc. Assembly/AU/8 (XX)	1
6	Assembly/AU/Dec.455 (XX)	Décision sur le protocole à l'Acte constitutif de l'Union africaine relatif au Parlement panafricain	1
7	Assembly/AU/Dec.456 (XX)	Décision relative à la Conférence de l'Union sur les Questions de développement et d'Intégration	1
8	Assembly/AU/Dec.457 (XX)	Décision sur la Coordination du Comité des chefs d'État et de gouvernement africains sur le changement climatique (CAHOSCC) et la préparation de l'Afrique pour la COP19/GMP 9 – Doc. Assembly/AU/6 (XX)	2
9	Assembly/AU/Dec.458 (XX)	Décision sur la Création d'une « Cour constitutionnelle internationale » – Doc. Assembly/AU/12 (XX) Add. 1	1
10	Assembly/AU/Dec.459 (XX)	Décision sur l'intégration du Nouveau partenariat stratégique Afrique – Asie (NAASP) dans les structures et processus de l'Union africaine – Doc. Assembly/AU/12 (XX) Add.2	1
11	Assembly/AU/Dec.460 (XX)	Décision sur la représentation des collectivités locales dans les organes de l'Union africaine – Doc. Assembly/AU12 (XX) Add.3	1
12	Assembly/AU/Dec.461 (XX)	Décision sur la réduction de la mortalité et de la morbidité maternelles, néonatales et infantiles en Afrique – Doc. Assembly/AU/12 (XX) Add.4	1
13	Assembly/AU/Dec.462 (XX)	Décision sur la création d'un Institut des statistiques de l'Union africaine à Tunis – Doc. Assembly/AU/12 (XX) Add.5	1
14	Assembly/AU/Dec.463 (XX)	Décision sur la promotion de compétences critiques pour le développement accéléré et durable de l'Afrique – Doc. Assembly/AU/12 (XX) Add.6	1

15	Assembly/AU/Dec.464 (XX)	Décision sur la proposition du Gouvernement de la République fédérale du Nigeria d'accueillir un Sommet spécial de suivi du sommet d'Abuja de 2001 sur le VIH/SIDA, la tuberculose et autres maladies infectieuses connexes, au cours du troisième trimestre (juillet/août 2013) – Doc. Assembly/AU/12 (XX) Add. 7	1
16	Assembly/AU/Dec.465 (XX)	Décision sur la Coalition Sud-Sud et triangulaire en faveur de l'Afrique post 2015 – Doc. Assembly/AU12 (XX) Add.8	1
17	Assembly/AU/Dec.466 (XX)	Décision sur le Rapport du Comité des dix sur la réforme des Nations unies – Doc. Assembly/AU/5 (XX)	2
18	Assembly/AU/Dec.467 (XX)	Décision sur l'élection du Commissaire en charge des ressources humaines, de la science et de la technologie et du Commissaire en charge des affaires économiques de l'Union africaine – Doc. EX.CL/777 (XXII)	1
19	Assembly/AU/Dec.468 (XX)	Décision sur l'élection de cinq membres du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine – Doc. EX.CL/778 (XXII)	1
20	Assembly/AU/Dec.469 (XX)	Décision sur l'élection d'un Juge à la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples – Doc. EX.CL/779 (XXII)	1
21	Assembly/AU/Dec.470 (XX)	Décision sur l'élection des onze membres du Comité consultatif contre la corruption – Doc. EX.CL/780 (XXII)	1
22	Assembly/AU/Dec.471 (XX)	Décision sur l'élection de cinq membres de la Commission du droit international de l'Union africaine (AUCIL) – Doc. EX.CL/781 (XXII)	1
23	Assembly/AU/Dec.472 (XX)	Décision sur le rapport du Conseil de paix et de sécurité sur ses activités et l'état de la paix et de la sécurité en Afrique – Doc. Assembly/AU/3 (XX)	5
24	Assembly/AU/Dec.473 (XX)	Décision sur le rapport du Comité d'orientation des chefs d'État et de gouvernement (HSGOC) du NEPAD – Doc. Assembly/AU/4 (XX)	4
DÉCLARATIONS			
1	Assembly/AU/Decl. 1(XX)	Déclaration de solidarité avec l'Algérie après l'attaque terroriste contre le site gazier d'In Amenas	1
2	Assembly/AU/Decl. 2(XX)	Déclaration sur la Palestine	1
3	Assembly/AU/Decl. 3(XX)	Déclaration solennelle de la Conférence de l'Union sur la situation au mali	6

**DÉCISION SUR LA RÉORIENTATION STRATÉGIQUE DE L'ACTION DE LA
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE DANS L'APPUI AU PROGRAMME
DE TRANSFORMATION DE L'UNION AFRICAINE**
Doc. EX.CL/755 (XXII)

La Conférence,

1. **SE FÉLICITE** de la poursuite de la collaboration étroite entre la Commission de l'Union africaine (Commission de l'UA) et la Commission économique pour l'Afrique (CEA), qui se manifeste par l'alignement des activités de la CEA au programme de l'Union africaine ;
2. **SE FÉLICITE EN OUTRE** de la réorientation stratégique de l'action de la CEA dans l'appui à l'accélération de la transformation socioéconomique de l'Afrique ;
3. **INVITE** le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies d'apporter à la CEA le soutien qui lui est nécessaire pour accomplir son mandat conformément aux priorités de l'Afrique.



DÉCISION SUR LES STATUTS DE L'UNIVERSITÉ PANAFRICAIN (UPA)
Doc. Assembly/AU/11 (XX)

La Conférence

1. **RAPPELLE** sa Décision Assembly/AU/Dec.290 (XV), adoptée en juillet 2010 à Kampala (Ouganda), visant à créer l'Université panafricaine (UPA), selon le modèle proposé par la Commission ;
2. **RAPPELLE ÉGALEMENT** la Décision Assembly/AU/Dec.418 (XIX), adoptée en juillet 2012 à Addis-Abeba (Éthiopie), sur le fonctionnement effectif de l'Université panafricaine ;
3. **FÉLICITE** les États membres et leurs établissements qui ont répondu à la demande de la Conférence de rendre l'UPA opérationnelle en accueillant des Centres régionaux, conformément à sa Décision Assembly/AU/Dec. 391(XVIII), adoptée en janvier 2011 à Addis-Abeba,
4. **FÉLICITE** les pays d'accueil de l'UPA qui ont signé les Protocoles d'accord pertinents ;
5. **INVITE** la région de l'Afrique australe à accélérer la sélection du pays qui abritera l'Institut thématique de l'UPA sur les sciences de l'espace ;
6. **PREND NOTE, EN OUTRE,** des recommandations du Conseil exécutif concernant l'adoption des Statuts de l'Université panafricaine ;
7. **ADOPTE** les Statuts de l'Université panafricaine.



**DÉCISION SUR LA CRÉATION DE L'OBSERVATOIRE AFRICAIN
DE LA SCIENCE, DE LA TECHNOLOGIE ET DE L'INNOVATION EN
RÉPUBLIQUE DE GUINÉE ÉQUATORIALE**
Doc. EX.CL/766 (XXII)

La Conférence,

1. **PREND NOTE** de la décision du Conseil exécutif sur le rapport de la cinquième session ordinaire de la Conférence des ministres en charge de la Science et de la Technologie de l'Union africaine (AMCOST V), qui s'est tenue du 12 au 15 novembre 2012 à Brazzaville (République du Congo) ;
2. **DÉCIDE** de créer l'Observatoire africain de la science, de la technologie et de l'innovation (OASTI) à Malabo (République de Guinée Équatoriale) ;
3. **RAPPELLE** la Décision Assembly/AU/Dec.235 (XII) de la Conférence sur la proposition du Gouvernement de la République de Guinée Équatoriale d'abriter le Bureau de l'Observatoire africain de la science, de la technologie et de l'innovation (OASTI) ;
4. **PREND NOTE** des efforts déployés par la Commission et le Gouvernement de la République de Guinée Équatoriale visant à la création de l'OASTI ;
5. **EXPRIME** sa gratitude au Gouvernement équato-guinéen pour son offre d'abriter le Bureau de l'Observatoire et d'assurer un financement de démarrage de 3,6 millions de dollars ;
6. **INVITE** les États membres et les partenaires au développement à fournir l'appui technique et financier nécessaire pour soutenir l'OASTI et ses programmes ;
7. **DEMANDE** à la Commission de soumettre les Statuts, la structure et les incidences financières de l'OASTI à la prochaine session ordinaire de la Conférence prévue en mai 2013, pour adoption.

DÉCISION SUR LA CRÉATION DE L'ORGANISATION PANAFRICAINNE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (OPAPI)

Doc. EX.CL/766 (XXII)

La Conférence,

1. **PREND NOTE** de la Décision du Conseil exécutif sur le rapport de la cinquième session ordinaire de la Conférence des ministres en charge de la Science et de la Technologie de l'Union africaine (AMCOST V), qui s'est tenue du 12 au 15 novembre 2012 à Brazzaville (République du Congo) ;
2. **RAPPELLE** la Décision de la Conférence Assembly/AU/Dec.138 (VII) sur la nécessité de mettre en place l'Organisation panafricaine de la propriété intellectuelle (OPAPI) ;
3. **DÉCIDE** de créer l'Organisation panafricaine de la propriété intellectuelle (OPAPI) ;
4. **PREND NOTE** et **SE FÉLICITE** de l'offre faite par le Gouvernement de Tunisie d'abriter l'OPAPI ;
5. **DEMANDE** à la Commission de convoquer une réunion avec toutes les parties prenantes qui traitent des questions liées à la propriété intellectuelle en vue de la mise en œuvre de la présente décision d'ici au Sommet de janvier 2014.



DÉCISION SUR LE RAPPORT INTÉrimAIRE SUR LA TRANSFORMATION DE LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE EN AUTORITÉ DE L'UNION AFRICAINE

Doc. Assembly/AU/8 (XX)

La Conférence,

1. **PREND NOTE** du Rapport intérimaire
2. **FÉLICITE** les experts gouvernementaux pour le travail accompli à ce jour, conformément aux décisions pertinentes de la Conférence sur la transformation de la Commission de l'Union africaine en Autorité de l'Union africaine ;
3. **RÉAFFIRME sa conviction** que l'objectif ultime de l'Union africaine est l'intégration politique et économique du continent avec la réalisation des États-Unis d'Afrique, tel qu'envisagé par les pères fondateurs de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) et énoncé dans la Déclaration d'Accra adoptée par la neuvième session ordinaire de la Conférence consacrée au thème : « Grand débat sur le Gouvernement de l'Union » tenue en juillet 2007, à Accra (Ghana) ;
4. **RÉAFFIRME ÉGALEMENT** la nécessité, dans l'intervalle, de renforcer la Commission et tous les autres Organes ainsi que leurs relations avec les Communautés économiques régionales et les autres parties prenantes ;
5. **DÉCIDE** d'examiner, en temps opportun, toutes les questions connexes, sur la base de tous les rapports, recommandations et déclarations pertinents, ainsi que des décisions de la Conférence, de ceux des divers comités de chefs d'État et de gouvernement, du Conseil exécutif, des comités ministériels qui ont examiné la question ainsi que les recommandations du Panel de haut niveau sur l'Audit de l'Union ;
6. **DEMANDE** à la Commission, en collaboration avec le Comité des Représentants permanents et conformément à la procédure établie, de faire dans un premier temps, des recommandations appropriées sur le renforcement de la Commission en tenant compte du travail déjà effectué en rapport avec l'Autorité, à la session ordinaire de la Conférence, en mai 2013.

DÉCISION SUR LE PROTOCOLE À L'ACTE CONSTITUTIF DE L'UNION AFRICAINE RELATIF AU PARLEMENT PANAFRICAIN

La Conférence,

1. **PREND NOTE** de la recommandation du Conseil exécutif figurant dans sa Décision EX.CL/Dec.707 (XXI) sur le Protocole à l'Acte constitutif de l'Union africaine, relatif au Parlement panafricain ;
2. **DÉCIDE** que des consultations plus approfondies doivent être menées sur le projet de Protocole à l'Acte constitutif de l'Union africaine, relatif au Parlement panafricain, notamment en ce qui concerne ses articles 8.1 (a) et 8.2 sur les fonctions législatives et de contrôle ;
3. **DÉCIDE ÉGALEMENT** de reporter l'examen du projet de Protocole à l'Acte constitutif de l'Union africaine, relatif au Parlement panafricain à sa prochaine session ordinaire en mai 2013.



DÉCISION RELATIVE A LA CONFÉRENCE DE L'UNION SUR LES QUESTIONS DE DÉVELOPPEMENT ET D'INTÉGRATION

La Conférence,

1. **RÉAFFIRME** son engagement à œuvrer à l'accélération du « processus de mise en œuvre du Traité instituant la Communauté économique africaine afin de promouvoir le développement socioéconomique de l'Afrique et de faire de manière plus efficace aux défis de la mondialisation » tel qu'énoncé dans l'Acte constitutif de l'Union africaine ;
2. **RÉAFFIRME** la Décision Assembly/AU/Dec.392 (XVIII)-2 de sa dix-huitième session ordinaire tenue à Addis-Abeba (Éthiopie) les 29 et 30 janvier 2012 par laquelle elle s'était convenue de consacrer une de ses sessions ordinaires à l'examen des questions de développement et d'intégration ;
3. **DÉCIDE** de consacrer ses sessions de juin-juillet à l'examen des questions de Développement et d'Intégration ; et
4. **DEMANDE** à la Commission de prendre les dispositions requises pour la mise en œuvre de la présente à compter de juillet 2014.



DÉCISION SUR LA COORDINATION DU COMITÉ DES CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT AFRICAINS SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (CAHOSCC) ET LA PRÉPARATION DE L'AFRIQUE POUR LA COP 19/CMP 9
Doc. Assembly/AU/6 (XX)

La Conférence,

1. **PREND NOTE** du rapport du Président du Comité des chefs d'État et de gouvernement africains sur le changement climatique (CAHOSCC) sur la session tenue le 3 décembre 2012 à Doha (Qatar), en marge de la dix-huitième conférence des Parties (COP18) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ;
2. **FÉLICITE** le Premier ministre de l'Éthiopie et Coordonnateur du CAHOSCC, S.E. Hailemariam Dessalegn ainsi que les membres du CAHOSCC pour leur engagement continu à fournir le leadership politique et les conseils nécessaires en vue d'une participation efficace de l'Afrique aux négociations mondiales sur le changement climatique ;
3. **APPROUVE** le processus suivant de coordination du CAHOSCC :
 - (i) la coordination du CAHOSCC se fait par rotation tous les deux (2) ans après deux conférences des parties (COP) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ;
 - (ii) le pays qui assure la présidence de la Conférence des ministres de l'Environnement de l'Union africaine (AMCEN) assure la coordination au niveau du Sommet de l'UA pour le renforcement du lien entre l'AMCEN et le CAHOSCC, en plus de l'appui nécessaire compte tenu de la nature des résultats attendus à ce niveau ;
 - (iii) le président de la Conférence des ministres de l'Environnement de l'Union africaine (AMCEN) assure la coordination au niveau des ministres ;
 - (iv) le président du Groupe africain des négociateurs sur le changement climatique élu au forum de la CCNUCC assure la coordination au niveau des experts.
4. **DEMANDE** à la Commission, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Banque africaine de développement (BAD) et d'autres partenaires, d'intensifier leurs efforts visant à fournir l'appui nécessaire en termes de facilitation et de coordination pour la préparation efficace de l'Afrique à la COP19/CMP9 ;

5. **DEMANDE** au CAHOSCC de soumettre un rapport à la vingt-deuxième session ordinaire de la Conférence de l'Union en janvier 2014.



**DÉCISION SUR LA CRÉATION D'UNE « COUR
CONSTITUTIONNELLE INTERNATIONALE »**

Doc. Assembly/AU/12 (XX) Add. 1

La Conférence,

1. **PREND NOTE** du rapport du Comité des Représentants permanents relatif au point sur la « Création d'une Cour constitutionnelle internationale » ;
2. **RECONNAÎT** l'importance de la création d'une Cour constitutionnelle internationale en tant qu'organe consultatif et juridictionnel chargé d'assurer le respect de la promotion des principes démocratiques, des droits de l'homme et de l'état de droit ;
3. **SE FÉLICITE** de la proposition de la République tunisienne relative à la création d'une Cour constitutionnelle internationale ;
4. **DEMANDE** à la Commission du droit international de l'Union africaine (AUCIL) d'examiner la proposition de créer une Cour constitutionnelle internationale et de faire des recommandations à la vingt-deuxième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, en janvier 2014.

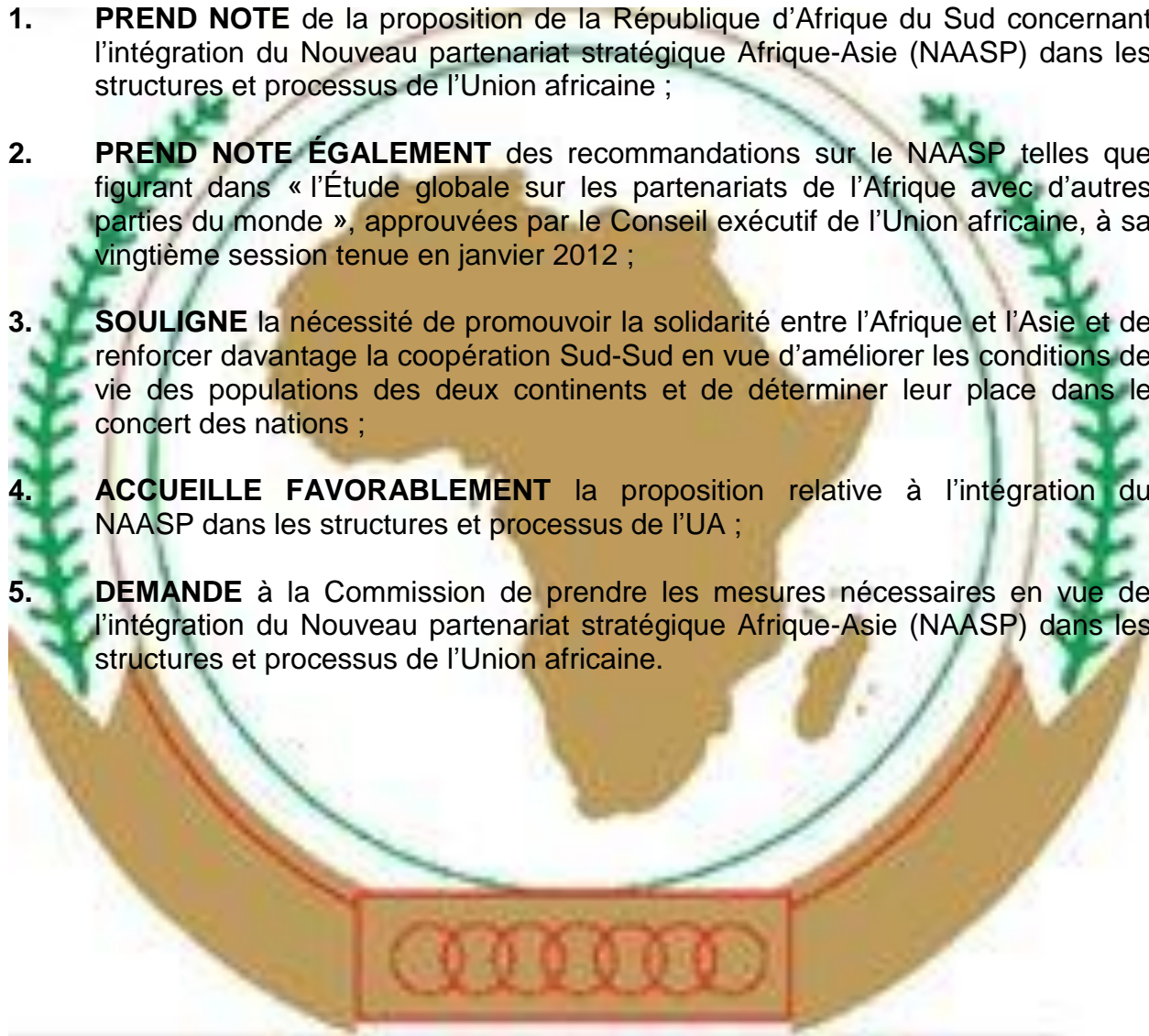


**DÉCISION SUR L'INTÉGRATION DU NOUVEAU PARTENARIAT
STRATÉGIQUE AFRIQUE-ASIE (NAASP) DANS LES STRUCTURES
ET PROCESSUS DE L'UNION AFRICAINE**

Doc. Assembly/AU/12 (XX) Add.2

La Conférence,

1. **PREND NOTE** de la proposition de la République d'Afrique du Sud concernant l'intégration du Nouveau partenariat stratégique Afrique-Asie (NAASP) dans les structures et processus de l'Union africaine ;
2. **PREND NOTE ÉGALEMENT** des recommandations sur le NAASP telles que figurant dans « l'Étude globale sur les partenariats de l'Afrique avec d'autres parties du monde », approuvées par le Conseil exécutif de l'Union africaine, à sa vingtième session tenue en janvier 2012 ;
3. **SOULIGNE** la nécessité de promouvoir la solidarité entre l'Afrique et l'Asie et de renforcer davantage la coopération Sud-Sud en vue d'améliorer les conditions de vie des populations des deux continents et de déterminer leur place dans le concert des nations ;
4. **ACCUEILLE FAVORABLEMENT** la proposition relative à l'intégration du NAASP dans les structures et processus de l'UA ;
5. **DEMANDE** à la Commission de prendre les mesures nécessaires en vue de l'intégration du Nouveau partenariat stratégique Afrique-Asie (NAASP) dans les structures et processus de l'Union africaine.



DÉCISION SUR LA REPRÉSENTATION DES COLLECTIVITÉS LOCALES DANS LES ORGANES DE L'UNION AFRICAINE

Doc. Assembly/AU12 (XX) Add.3

La Conférence,

1. **PREND NOTE** de la proposition présentée par la République du Sénégal sur la création d'un Haut Conseil des collectivités locales au sein des organes de l'Union africaine ;
2. **FÉLICITE** la République du Sénégal pour son engagement envers une Afrique intégrée mue par la volonté de ses propres citoyens, ainsi que pour sa contribution à l'enracinement des valeurs partagées telles que la représentation et la participation démocratiques au sein des structures de l'Union africaine ;
3. **DEMANDE** à la République du Sénégal de collaborer avec la Commission et de faciliter les consultations en vue d'approfondir la proposition ;
4. **DEMANDE ÉGALEMENT** à la Commission de travailler sur la proposition, en étroite collaboration avec la République du Sénégal et avec d'autres parties prenantes concernées ;
5. **DEMANDE ENFIN** à la Commission de présenter un rapport exhaustif sur les possibilités, la faisabilité, et les implications, notamment financières, de la proposition lors du Sommet de janvier 2014.



DÉCISION SUR LA RÉDUCTION DE LA MORTALITÉ ET DE LA MORBIDITÉ MATERNELLES, NÉONATALES ET INFANTILES EN AFRIQUE

Doc. Assembly/AU/12 (XX) Add.4

La Conférence,

1. **RÉAFFIRME** ses engagements antérieurs tout en rappelant ceux contenus dans le Plan d'action de Maputo, la Campagne pour la réduction accélérée de la mortalité maternelle en Afrique (CARMMA) ; la Déclaration d'Abuja sur le VIH/SIDA, la tuberculose, le paludisme et autres maladies connexes et l'accès universel aux services de prévention, de traitement, de soins et de soutien ; ainsi que son engagement à redoubler d'efforts pour améliorer la santé des femmes et des enfants africains tel que décrit dans « Actions pour la santé maternelle, néonatale et infantile et développement en Afrique » [Assembly/AU/Decl.1 (XI)] ;
2. **PREND NOTE** de la réduction de la morbidité et de la mortalité maternelles, néonatales et infantiles au cours des deux dernières décennies en Afrique ;
3. **SE FELICITE** de l'offre généreuse de l'Égypte et de Maurice de mettre à la disposition des États membres concernés leur expertise dans cette Campagne ;
4. **RECONNAÎT** que la réduction du taux actuel de la mortalité maternelle, néonatale et infantile n'est pas assez rapide et doit être accélérée ;
5. **DEMANDE** que les ministres de la Santé de l'Union africaine examinent les progrès réalisés en ce qui concerne la situation de la santé maternelle, néonatale et infantile, proposent des stratégies concrètes et novatrices à plus grande échelle afin de répondre de manière adéquate aux besoins en matière de santé des femmes et des enfants africains, et présentent un rapport à la vingt et unième session ordinaire de la Conférence ;
6. **DÉCIDE** d'inscrire ce point à l'ordre du jour du prochain Sommet.

DÉCISION SUR LA CRÉATION D'UN INSTITUT DES STATISTIQUES DE L'UNION AFRICAINE A TUNIS

Doc. Assembly/AU/12 (XX) Add.5

La Conférence,

1. **SE FELICITE** de la proposition de la République tunisienne en vue de la création d'un Institut des statistiques de l'Union africaine à Tunis ;
2. **RECONNAÎT** l'importance que revêt l'Institut des statistiques de l'Union africaine dans la promotion de la production des statistiques officielles de l'Union africaine, principalement dans la collecte, l'harmonisation et le regroupement des données publiées par les instituts nationaux de statistiques des États membres ;
3. **RECONNAÎT ÉGALEMENT** l'importance de la mise en place de l'Institut des statistiques de l'Union africaine dans l'élaboration et la publication des données statistiques au niveau africain afin d'éclairer les décisions des pouvoirs publics et d'informer les citoyens africains ;
4. **APPROUVE** la création de l'Institut des statistiques de l'Union africaine dont le siège sera situé à Tunis, en République de Tunisie, et exprime sa gratitude à la Tunisie pour son engagement à couvrir les coûts d'exploitation durant la phase de démarrage de l'Institut ;
5. **INVITE** les États membres qui ne l'ont pas encore fait à signer, à ratifier et à mettre en œuvre la Charte africaine de la statistique pour permettre son entrée en vigueur ;
6. **INVITE** les partenaires au développement à soutenir ce projet de création de l'Institut des statistiques de l'Union africaine ;
7. **DEMANDE** à la Commission de prendre, en collaboration avec le Gouvernement tunisien, les mesures nécessaires pour la création et l'accueil effectifs de l'Institut proposé ;
8. **DEMANDE ÉGALEMENT** à la Commission, en collaboration avec le Gouvernement tunisien d'étudier les voies et moyens de mettre en place l'Institut, et de faire rapport au Sommet de janvier 2014.

DÉCISION SUR LA PROMOTION DE COMPÉTENCES CRITIQUES POUR LE DÉVELOPPEMENT ACCÉLÉRÉ ET DURABLE DE L'AFRIQUE

Doc. Assembly/AU/12 (XX) Add.6

La Conférence,

1. **PREND NOTE** de la proposition du Burkina Faso sur la promotion de compétences critiques pour le développement accéléré et durable de l'Afrique, qui complète d'autres initiatives, telles que le Plan d'action de la deuxième Décennie de l'éducation ;
2. **FÉLICITE** le gouvernement du Burkina Faso d'avoir accueilli la Triennale 2012 de l'éducation et de la formation professionnelle du 12 au 17 février à Ouagadougou (Burkina Faso) ;
3. **APPROUVE** l'initiative du Burkina Faso et **ENTÉRINE** les recommandations de la Triennale de l'éducation ;
4. **INVITE** les États membres à mettre en œuvre les recommandations issues des conclusions de la Triennale en raison du rôle important que l'éducation et la formation professionnelle devraient jouer dans le développement du continent et la renaissance africaine ;
5. **RÉAFFIRME** son engagement à l'égard de la mise en œuvre de politiques éducatives fondées sur l'équité et axées sur le développement accéléré et durable de l'Afrique ;
6. **DEMANDE** à la Commission de l'Union africaine d'organiser des consultations avec l'ADEA, la BAD et les autres institutions concernées en vue d'élaborer un programme d'appui aux pays africains soucieux de s'approprier, d'intégrer et de mettre en œuvre les conclusions issues de la Triennale de l'éducation et de la formation professionnelle, qui s'est tenue à Ouagadougou ;
7. **DEMANDE ÉGALEMENT** à la Commission de rendre compte régulièrement à la Conférence de la mise en œuvre de la présente décision, par le biais de la Conférence des ministres de l'Éducation de l'Union africaine (COMEDAF) ou du Comité technique spécialisé (CTS) correspondant.

DÉCISION SUR LA PROPOSITION DU GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE DU NIGERIA D'ACCUEILLIR UN SOMMET SPÉCIAL DE SUIVI DU SOMMET D'ABUJA DE 2001 SUR LE VIH/SIDA, LA TUBERCULOSE ET AUTRES MALADIES INFECTIEUSES CONNEXES, AU COURS DU TROISIÈME TRIMESTRE (JUILLET/AOÛT 2013)

Doc. Assembly/AU/12 (XX) Add. 7

La Conférence,

1. **PREND NOTE** de la proposition de la République fédérale du Nigeria d'accueillir, au cours du troisième trimestre de l'année 2013, un Sommet spécial de suivi du Sommet de l'Union africaine sur le VIH/SIDA, la tuberculose et autres maladies connexes, tenu à Abuja en 2001 ;
2. **RAPPELLE** les Déclarations et le cadre de 2000 et 2001 pour « faire reculer le paludisme et le VIH/SIDA, la tuberculose et autres maladies infectieuses connexes », et **RAPPELLE ÉGALEMENT** l'Appel d'Abuja de 2006 « *pour une action accélérée en vue de l'accès universel aux services de lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme en Afrique* » ;
3. **SE FÉLICITE** des progrès accomplis dans la mise en œuvre des déclarations de l'action des États membres, des CER, de la Commission de l'Union africaine et de la communauté internationale ;
4. **CONSTATE AVEC PRÉOCCUPATION** que l'Afrique porte toujours le plus lourd fardeau du VIH/SIDA, de la tuberculose et des autres maladies infectieuses connexes, qui ont des conséquences négatives sur le développement socioéconomique du continent ;
5. **SE DIT PROFONDÉMENT PRÉOCCUPÉE** par les déficits enregistrés dans le financement de la mise en œuvre des programmes connexes et **SOULIGNE** la nécessité de renforcer l'appropriation, par l'Afrique, de ces initiatives par un financement national accru et soutenu ;
6. **SALUE** l'offre faite par la République fédérale du Nigeria et **DÉCIDE** d'organiser, au cours du troisième trimestre de l'année 2013, un Sommet spécial de suivi du Sommet de l'Union africaine sur le VIH/SIDA, la tuberculose et les autres maladies connexes, tenu à Abuja en 2001. **DEMANDE, EN OUTRE**, au Nigeria de proposer, dès que possible, une date appropriée.

**DÉCISION SUR LA COALITION SUD-SUD
ET TRIANGULAIRE EN FAVEUR DE L'AFRIQUE POST 2015**

Doc. Assembly/AU12 (XX) Add.8

La Conférence,

1. **PREND NOTE** de la proposition de la République de Guinée relative à la création de la Coalition Sud-Sud et triangulaire en faveur de l'Afrique post 2015 ;
2. **SOULIGNE** l'importance stratégique d'une telle coalition destinée à renforcer l'aide au développement du continent dans le cadre de l'agenda post 2015 tout en veillant à une mobilisation dynamique des ressources internes pour le continent et son développement ;
3. **RECONNAÎT** l'importance du rôle de la Coalition dans le renforcement des capacités de financement du continent ;
4. **APPROUVE** la création de la Coalition Sud-Sud et triangulaire en faveur de l'Afrique dans le cadre de son agenda de développement post 2015 ;
5. **ACCEPTE** la candidature de la Guinée pour abriter le siège de la Coalition en janvier 2016 et le projet régional de renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la phase préparatoire 2013 – 2015 ;
6. **DEMANDE** à la sixième Conférence conjointe UA/CEA des ministres des Finances, de l'Économie et de la Planification d'approfondir la réflexion sur la mise en œuvre de la Coalition ;
7. **DEMANDE** à la Commission, en collaboration avec la CEA, le PNUD, la BAD, l'Agence du NEPAD, l'Union européenne, la Banque mondiale, l'OIF, les partenaires bilatéraux du sud et du nord et le Gouvernement guinéen, de prendre les mesures nécessaires pour la mise en œuvre de la présente décision et de faire rapport au Sommet de janvier 2014.

**DÉCISION SUR LE RAPPORT DU
COMITÉ DES DIX SUR LA RÉFORME DES NATIONS UNIES**
Doc. Assembly/AU/5 (XX)

La Conférence,

1. **PREND NOTE AVEC APPRÉCIATION** du Supplément au dernier rapport de S.E. M. Ernest Bai Koroma, de la République de Sierra Leone et coordonnateur du Comité des dix chefs d'État et de gouvernement sur la réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies et **PREND NOTE ÉGALEMENT** des développements récents concernant la réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies depuis ce dernier rapport ;
2. **SE FÉLICITE** des efforts déployés par les Représentants permanents africains auprès des Nations Unies visant à promouvoir et à défendre les intérêts de l'Afrique dans la réforme du Conseil de sécurité, et par les Représentants permanents africains du Comité des dix auprès des Nations Unies dans le cadre de leur engagement et de leur détermination à remplir leur mandat en participant aux négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies ;
3. Tout en **RÉAFFIRMANT** son engagement ferme au Consensus d'Ezuwilni et à la Déclaration de Syrte qui traitent de la Position africaine commune sur la réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies, **SOULIGNE** la nécessité, pour l'Afrique, de continuer à parler d'une seule voix et de façon cohérente sur toutes les questions liées au processus de réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies ;
4. **SE FÉLICITE ÉGALEMENT** des avancées et des développements enregistrés à ce jour dans la création d'alliances, l'instauration du dialogue et la participation des autres groupes d'intérêt et des États membres au processus de réforme en faveur de la Position africaine commune et **ENCOURAGE** l'intensification des efforts visant à continuer de tirer parti des progrès ainsi réalisés ;
5. **RÉAFFIRME** la Décision Assembly/AU/Dec. 430 (XIX) de la Conférence de l'Union sur le onzième rapport du Comité des dix chefs d'État et de gouvernement sur la Réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies ; et
6. **SOULIGNE** la nécessité, pour le Comité des dix, d'intensifier ses efforts, en collaboration avec les Présidents exécutifs des Communautés régionales, en vue de défendre et de promouvoir la Position africaine commune au plus haut niveau politique, avec pour objectif d'attirer et de mobiliser la volonté politique nécessaire pour appuyer cette vision, d'envisager la tenue de réunions du Comité des dix au haut niveau hors du cadre du Sommet de l'Union africaine, en vue de discuter des questions liées au processus de réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies, notamment les négociations intergouvernementales,

et la nécessité de rechercher les directives nécessaires à l'accomplissement de son mandat ;

7. **RÉITÈRE** que le Comité des dix doit être tenu informé de la question jusqu'à ce que l'Afrique réalise ses objectifs concernant la réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies et **DEMANDE** au Comité de présenter un rapport à la vingt et unième session ordinaire de la Conférence en mai 2013.

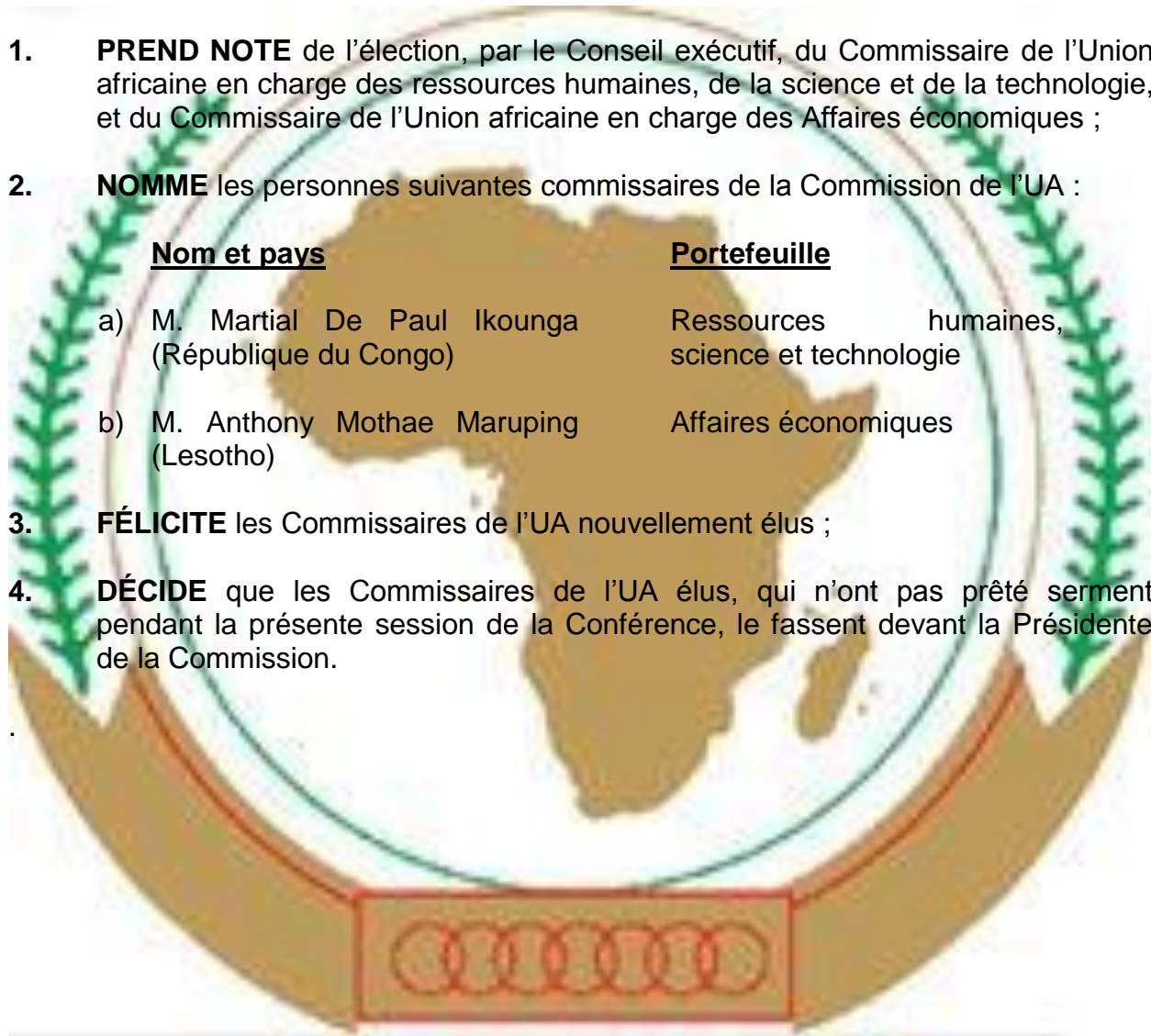


**DÉCISION SUR L'ÉLECTION DU COMMISSAIRE EN CHARGE DES
RESSOURCES HUMAINES, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE
ET DU COMMISSAIRE EN CHARGE DES AFFAIRES
ÉCONOMIQUES DE L'UNION AFRICAINE**
Doc. EX.CL/777 (XXII)

La Conférence,

1. **PREND NOTE** de l'élection, par le Conseil exécutif, du Commissaire de l'Union africaine en charge des ressources humaines, de la science et de la technologie, et du Commissaire de l'Union africaine en charge des Affaires économiques ;
2. **NOMME** les personnes suivantes commissaires de la Commission de l'UA :

<u>Nom et pays</u>	<u>Portefeuille</u>
a) M. Martial De Paul Ikounga (République du Congo)	Ressources humaines, science et technologie
b) M. Anthony Mothae Maruping (Lesotho)	Affaires économiques
3. **FÉLICITE** les Commissaires de l'UA nouvellement élus ;
4. **DÉCIDE** que les Commissaires de l'UA élus, qui n'ont pas prêté serment pendant la présente session de la Conférence, le fassent devant la Présidente de la Commission.



**DÉCISION SUR L'ÉLECTION DE CINQ MEMBRES DU
CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ DE L'UNION AFRICAINE**
Doc. EX.CL/778 (XXII)

La Conférence,

1. **PREND NOTE** de l'élection de cinq (5) membres du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine par le Conseil exécutif ;
2. **NOMME** les cinq (5) membres suivants du Conseil de paix et de sécurité **pour un mandat de trois (3) ans** à compter du 1^{er} avril 2013 :

- | | |
|-----------------------|-----------------------------|
| 1. Guinée équatoriale | Région d'Afrique centrale |
| 2. Ouganda | Région d'Afrique de l'Est |
| 3. Algérie | Région d'Afrique du Nord |
| 4. Mozambique..... | Région d'Afrique australe |
| 5. Nigeria | Région d'Afrique de l'Ouest |



**DÉCISION SUR L'ÉLECTION D'UN JUGE A LA COUR
AFRICAINNE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES**
Doc. EX.CL/779 (XXII)

La Conférence,


1. **PREND NOTE** de l'élection d'un (1) juge à la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (CAfDHP), par le Conseil exécutif ;
2. **NOMME** M. Kimelabalou Aba. (Togo), juge à la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, **pour un mandat d'un an et demi (1½ an)**.



**DÉCISION SUR L'ÉLECTION DES ONZE MEMBRES
DU COMITÉ CONSULTATIF CONTRE LA CORRUPTION**
Doc. EX.CL/780 (XXII)

La Conférence,

1. **PREND NOTE** de l'élection des onze (11) membres du Comité consultatif sur la corruption, par le Conseil exécutif ;
2. **NOMME** les membres suivants du Comité consultatif contre la corruption **pour un mandat de deux (2) ans :**



N°.	Nom	Pays
1.	M. Jacques III ACHIAOU	Côte d'Ivoire
2.	Dr Tony AIDOO	Ghana
3.	Mme Akossiwa AYENA	Togo
4.	Mme Angèle BARUMPOZAKO	Burundi
5.	M. Salem BEN-GHARBI	Libye
6.	M. M'Père DIARRA	Mali
7.	M. Jean-Baptiste ELIAS	Bénin
8.	M. Edward GAMAYA	Tanzanie
9.	M. Ali Sulaiman MOHAMED	Éthiopie
10.	M. Pierre NZOBABELA	Congo
11.	Mme Julie ONUM-NWARIAKU	Nigeria

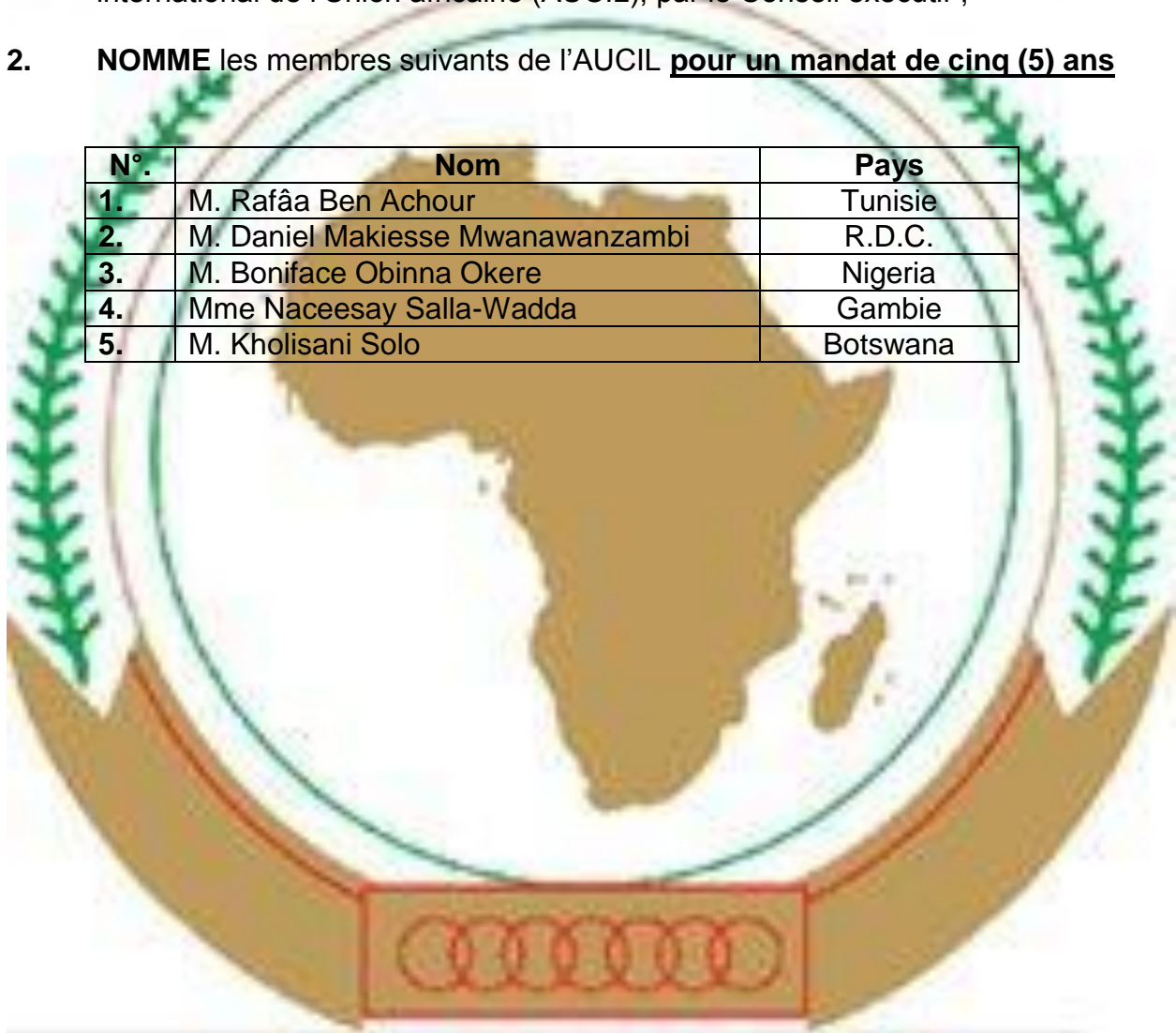
**DÉCISION SUR L'ÉLECTION DE CINQ MEMBRES DE LA COMMISSION
DU DROIT INTERNATIONAL DE L'UNION AFRICAINE (AUCIL)**

Doc. EX.CL/781 (XXII)

La Conférence,

- 1. PREND NOTE** de l'élection de cinq (5) membres de la Commission du droit international de l'Union africaine (AUCIL), par le Conseil exécutif ;
- 2. NOMME** les membres suivants de l'AUCIL **pour un mandat de cinq (5) ans**

N°.	Nom	Pays
1.	M. Rafâa Ben Achour	Tunisie
2.	M. Daniel Makiesse Mwanawanzambi	R.D.C.
3.	M. Boniface Obinna Okere	Nigeria
4.	Mme Naceesay Salla-Wadda	Gambie
5.	M. Kholisani Solo	Botswana



DÉCISION SUR LE RAPPORT DU CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ SUR SES ACTIVITÉS ET L'ÉTAT DE LA PAIX ET DE LA SÉCURITÉ EN AFRIQUE

Doc. Assembly/AU/3 (XX)

La Conférence,

1. **PREND NOTE** du rapport du Conseil de paix et de sécurité (CPS) sur ses activités et l'état de la paix et de la sécurité en Afrique ;
2. **FÉLICITE** le CPS et la Commission ainsi que les Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, pour leur engagement et leurs efforts ;
3. **NOTE** les avancées récentes enregistrées dans le processus de sortie de crise à Madagascar, notamment l'annonce par Messieurs Marc Ravalomanana et Andry Rajoelina qu'ils ne seront pas candidats à la prochaine élection présidentielle, **ENCOURAGE** la poursuite des efforts en cours dans la mise en œuvre intégrale de la Feuille de route pour la sortie de crise à Madagascar et **DEMANDE** à la Commission de convoquer rapidement une réunion de Groupe international de contact sur Madagascar (GIC-M), et au CPS de se réunir immédiatement par après, pour évaluer la situation et prendre les mesures requises ;
4. **SE FÉLICITE** des progrès remarquables enregistrés en Somalie, tant sur le plan sécuritaire, avec l'extension continue des zones qui sont sous le contrôle des Forces somaliennes et de l'AMISOM, que sur le plan politique, avec la fin de la Transition et l'élection d'un nouveau Président de la République, **LANCE UN APPEL** aux États membres et aux partenaires internationaux pour qu'ils fournissent l'assistance nécessaire pour la consolidation des gains enregistrés, et le renforcement des capacités de l'État somalien, notamment sur le plan sécuritaire, **SE FÉLICITE** de la revue de l'AMISOM conduite par la Commission entre décembre 2012 et janvier 2013 et **ATTEND AVEC INTÉRÊT** la mise en œuvre des recommandations qui y sont contenues, telles qu'elles auront été examinées et approuvées par le CPS ;
5. **EXPRIME SA PRÉOCCUPATION** face à l'impasse persistante dans les processus de paix entre l'Érythrée et l'Éthiopie et **RÉAFFIRME** l'appel de l'UA pour l'intensification des efforts de l'Afrique en vue d'aider les deux pays à surmonter, les difficultés actuelles, à normaliser leurs relations et à jeter les bases pour une paix et une sécurité durables en Afrique, **RÉITÈRE ÉGALEMENT** l'urgente nécessité de la mise en œuvre effective et scrupuleuse de l'Accord du 6 juin 2010 entre Djibouti et l'Érythrée et **DEMANDE** au CPS d'assurer activement le suivi de la question et de lui faire rapport à cet effet ;
6. **RÉITÈRE SON APPUI** à une approche régionale et holistique des défis à la paix, à la sécurité et la stabilité dans la Corne de l'Afrique, en appui à l'IGAD, **DEMANDE** à la Commission, en consultation avec les pays de la région, l'IGAD, l'Union européenne, les Nations Unies et d'autres partenaires, de prendre les

dispositions nécessaires en vue du lancement de ce processus, et de soumettre un rapport au CPS sur ces efforts, avant la prochaine session ordinaire de la Conférence ;

7. **ENCOURAGE** les parties au Document de Doha pour la paix au Darfour (DDPD), à savoir le Gouvernement du Soudan et le Mouvement pour la liberté et la justice (LJM), intensifier leurs efforts pour la mise en œuvre de l'Accord, et **SOULIGNE** la nécessité de renouveler les efforts pour rendre le processus de paix plus inclusif, **LANCE UN APPEL** à la communauté internationale pour qu'elle apporte l'assistance financière et toute autre assistance requise en vue de la consolidation des avancées enregistrées au Darfour, **EXPRIME SA PRÉOCCUPATION** face à la détérioration de la situation sécuritaire sur le terrain, **APPELLE** tous les acteurs concernés à faire preuve de la plus grande retenue, **AFFIRME SON APPUI** aux efforts de l'Opération hybride de l'Union africaine et des Nations Unies (MINUAD), et **SE FÉLICITE** de la nomination du Dr Mohamed Ibn Chambas comme nouveau Représentant spécial conjoint pour la MINUAD ;
8. **RÉITÈRE SON PLEIN APPUI** à la Feuille de route adoptée par le CPS le 24 avril 2012 sur la situation entre le Soudan et le Soudan du Sud, **SE FÉLICITE** de la signature des Accords du 27 septembre 2012 entre les deux pays, ainsi que des résultats du Sommet entre les Présidents Omar Hassan Al Bashir et Salva Kiir Mayardit, tenu à Addis-Abeba les 4 et 5 janvier 2013, et **SOULIGNE** l'impératif et l'obligation des deux pays à mettre scrupuleusement en œuvre les engagements pris, **FÉLICITE** le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA et ses membres, les anciens Présidents Thabo Mbéki, Abdulsalami Abubakar et Pierre Buyoya, pour leur engagement et persévérance, et l'Éthiopie, qui assure la présidence de l'IGAD, pour son rôle actif en faveur de la paix dans et entre les deux pays, **ENCOURAGE** ces derniers à poursuivre leurs efforts ;
9. **RÉITÈRE SA FERME CONDAMNATION** des groupes armés et de toutes les autres forces négatives opérants à l'est de la RDC, ainsi que son rejet absolu du recours à la rébellion armée pour faire valoir des revendications politiques. La Conférence **APPORTE SON PLEIN APPUI** aux efforts de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), de la SADC, ainsi qu'à ceux du Gouvernement congolais visant à restaurer dans les plus brefs délais et intégralement son autorité sur l'ensemble de son territoire. La Conférence **DEMANDE** à la Commission de poursuivre les efforts engagés en vue du déploiement rapide de la Force internationale neutre (FIN), sur la base d'une articulation avec la MONUSCO, dont le mandat doit être révisé pour être plus coercitif, et du renforcement du Mécanisme conjoint de vérification élargie (MCVE), qui doit opérer sous l'autorité de l'UA, sur mandat du CP
10. **SE FÉLICITE** des Accords conclus à Libreville, sous l'égide de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), entre les parties centrafricaines, ainsi que des premières mesures prises en vue de sa mise en œuvre, y compris la nomination d'un Premier ministre issu des rangs de l'opposition, **SOULIGNE** l'impératif du respect scrupuleux de ces accords, et

DEMANDE à la communauté internationale d'appuyer le processus de sortie de crise et les efforts de la CEEAC ;

11. **SE FÉLICITE** des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Initiative de coopération régionale contre l'Armée de résistance du seigneur (RCI-LRA) et **ENCOURAGE** les pays concernés et la Commission à persévérer dans leurs efforts ;
12. **FAIT SIENS** les différents communiqués sur la situation au Mali adoptés par le CPS, y compris le communiqué de sa trois cent cinquante-deuxième réunion tenue le 25 janvier 2013, **SE RÉJOUIT** de l'assistance apportée par les partenaires de l'UA, notamment la France, pour bloquer l'offensive lancée par les groupes terroristes et criminels le 10 janvier 2013, des efforts de l'UA et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en vue du déploiement rapide de la Mission internationale de soutien au Mali, sous conduite africaine (MISMA), ainsi que des contributions en troupes faites par de nombreux pays de la région et au-delà, **DEMANDE INSTAMMENT** à tous les États membres de contribuer généreusement à la mobilisation du soutien nécessaire pour la MISMA et les Forces de défense et de sécurité du Mali (FDSM), notamment à l'occasion de la Conférence de donateurs prévue le 29 janvier 2013, **INVITE les partenaires de l'UA à contribuer au succès de la Conférence de donateurs et INVITE ÉGALEMENT**, le Conseil de sécurité des Nations Unies à donner rapidement suite à la demande de l'UA et de la CEDEAO pour la mise en place d'un module de soutien financier par les contributions mises à recouvrement des Nations Unies et, dans l'intervalle, à autoriser l'établissement immédiat d'arrangements transitoires pour permettre le déploiement diligent de la MISMA et son fonctionnement efficace, **RÉAFFIRME SON SOUTIEN** aux autorités de transition, **MET EN GARDE** les membres de l'ancienne junte et les autres acteurs concernés contre toute entrave à la bonne conduite de la transition et des efforts visant à restaurer l'autorité de l'État malien sur l'ensemble de son territoire et **SE FÉLICITE** de la nomination de l'ancien Président Pierre Buyoya, comme Haut Représentant de l'UA pour le Mali et le Sahel ;
13. **SE FÉLICITE** des avancées enregistrées dans la conduite de la transition en Guinée-Bissau, **SOULIGNE** la nécessité d'une unité d'action entre les membres de la communauté internationale et, à cet égard, **SE RÉJOUIT** du bon déroulement de la Mission conjointe de l'UA, de la CEDEAO, de la CPLP, de l'UE et de l'ONU à Bissau, du 16 au 21 décembre 2012, et **DEMANDE** au CPS et à la Commission d'en assurer le suivi ;
14. **NOTE AVEC SATISFACTION** les progrès enregistrés dans le processus de transition en Afrique du Nord et **ENCOURAGE** tous les acteurs concernés à ne ménager aucun effort pour être à la hauteur des espoirs générés par les révolutions populaires qui ont lieu en Tunisie, en Égypte et en Libye ;
15. **NOTE AVEC SATISFACTION** les avancées qui continuent d'être enregistrées dans la consolidation de la paix aux Comores, en Côte d'Ivoire et au Libéria, et

EXHORTE les États membres et les partenaires internationaux à apporter tout le soutien requis aux processus en cours dans ces pays ;

16. **SOULIGNE** la nécessité d'intensifier les efforts en vue de la reconstruction et du développement post-conflit pour consolider la paix là où elle n'est pas réalisée et, à cet égard, **DEMANDE** à la Commission de mettre pleinement en œuvre l'Initiative de solidarité africaine (ISA) ;
17. **RÉITÈRE SA GRAVE PRÉOCCUPATION** face à la banalisation du recours à la rébellion armée pour faire prévaloir des revendications politiques, **SOULIGNE** la gravité que cette tendance fait peser sur la viabilité des processus démocratiques sur le continent, ainsi que sur la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique, et **CONDAMNE FERMEMENT** cette pratique ainsi que tout soutien aux rebellions armées, **RÉITÈRE SA DEMANDE** à la Commission en vue de la soumission de recommandations concrètes sur les voies et moyens les meilleurs pour faire face au fléau du recours à la rébellion armée et à celui des revendications sécessionnistes ;
18. **SE FÉLICITE** de la tenue, les 21 et 22 novembre 2012, à Pretoria, d'un atelier sur la mise en œuvre de la résolution 1540 en Afrique, sur la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive au niveau des acteurs non étatiques, **SOULIGNE** à cet égard la pertinence des instruments de l'UA sur la lutte contre la prolifération des armes et le terrorisme, et **DEMANDE** à la Commission de prendre les mesures nécessaires, en collaboration avec le Comité 1540 et toutes les autres parties prenantes, pour promouvoir et renforcer la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) en Afrique ;
19. **NOTE AVEC SATISFACTION** la tenue de la deuxième session ordinaire de la Commission africaine de l'énergie nucléaire (AFCONE), ainsi que de la deuxième Conférence des États parties au Traité à Addis-Abeba, le 26 juillet 2012 et les 12 et 13 novembre 2012, respectivement, **ENCOURAGE** la Commission et la République d'Afrique du Sud à finaliser, dans les meilleurs délais, leurs consultations sur l'établissement du siège de l'AFCONE à Pretoria, et les autres aspects connexes.
20. **NOTE AVEC SATISFACTION** la mise au point, par la Commission, de la « Stratégie de l'Union africaine sur le contrôle de la prolifération, de la circulation et du trafic illicites des armes légères et de petit calibre », dans le contexte de la Décision Assembly/AU/Dec.369 (XVII) de juillet 2011, et **ENCOURAGE** les États membres à faire usage de la Stratégie et de son Plan d'action, **NOTE ÉGALEMENT AVEC SATISFACTION** l'élaboration d'une Position commune africaine relative au Traité sur le commerce des armes (TCA), conformément à la Décision Assembly/AU/Dec.369 (XVII) de la Conférence, et **ENCOURAGE** les États membres à faire usage de la Position commune pour faire entendre les préoccupations et les intérêts de l'Afrique lors de la Conférence de clôture des Nations Unies sur le TCA, qui aura lieu à New York en mars 2013.

21. **FÉLICITE** la Commission d'avoir achevé l'élaboration du projet de Cadre stratégique de l'UA sur la réforme du secteur de sécurité (SSR), en application de la Décision Assembly/AU/Dec.177 (X) de janvier 2008, **EXHORTE** les États membres à tirer parti du Cadre et **ENCOURAGE** la Commission à solliciter l'assistance nécessaire des États membres dans ce domaine.



**DÉCISION SUR LE RAPPORT DU COMITÉ D'ORIENTATION DES
CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT (HSGOC) DU NEPAD**

Doc. Assembly/AU/4 (XX)

La Conférence,

1. **SE FÉLICITE** du rapport du Président du Comité d'orientation des chefs d'État et de gouvernement (HSGOC), S.E. M. Macky Sall, Président de la République du Sénégal, après son élection à la vingt-huitième session pour un mandat de deux ans, sur la base du règlement intérieur des structures de gouvernance du NEPAD ;
2. **APPROUVE** les conclusions de la vingt-huitième session du Comité d'orientation des Chefs d'État et de gouvernement (HSGOC) du NEPAD ;
3. **NOTE** la promesse et les opportunités qu'offre l'Afrique, en tant que continent émergent capable de façonner son avenir en tenant compte du thème du panafricanisme et de la renaissance africaine pour la célébration du cinquantième anniversaire de la création de l'OUA, et pour la deuxième décennie du NEPAD en tant que programme phare de l'Union africaine ;
4. **SE FÉLICITE** des progrès réalisés et **APPROUVE** les recommandations visant à promouvoir les programmes du NEPAD contenus dans le rapport d'activité de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (Agence du NEPAD) pour la période de juillet à décembre 2012, présenté par le Directeur exécutif, le Docteur Ibrahim Assane Mayaki ;
5. **SE FÉLICITE** des efforts soutenus de l'Agence du NEPAD et de la priorité qu'elle accorde à la réalisation de meilleurs résultats dans l'exécution de ses programmes et **SOULIGNE** que les programmes et projets du NEPAD doivent avoir un impact direct sur les conditions de vie des populations africaines ;
6. **PREND NOTE** de la célébration de la décennie du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP) qui constitue une opportunité de consolider les acquis et de tirer des leçons en vue d'obtenir des résultats plus importants et **FÉLICITE** la Commission de l'Union africaine et l'Agence du NEPAD pour les activités qu'elles ont menées pour maintenir la « dynamique du CAADP » en vue de renforcer les institutions, le leadership local et les connaissances locales, avec un accent accru sur les investissements pour la transformation des produits agricoles de l'Afrique et la réalisation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle sur le continent ;
7. **SALUE** l'initiative conjointe du Gouvernement égyptien et de l'Agence du NEPAD d'élaboration d'un programme intégré visant à faire face à la situation d'insécurité alimentaire récurrente exacerbée par le changement climatique et

les conflits dans la région du Sahel en créant des liens entre la sécurité alimentaire et la sécurité mondiale **TOUT EN PRENANT NOTE** du plan proposé pour la transformation des zones rurales dans le cadre du programme « Avenir du monde rural » du NEPAD ;

8. **PREND ÉGALEMENT NOTE** des progrès accomplis dans le cadre de « l'Initiative pour l'autonomisation des femmes africaines dans l'agriculture (EWA) » qui met l'accent sur la réforme foncière, le leadership, l'accès aux intrants et au savoir et **S'ENGAGE** à renforcer le rôle de la femme dans l'agriculture ;
9. **RAPPELLE** la décision Assembly/AU/Dec.413 (XVI11) qui a entériné les conclusions de la vingt-sixième session du Comité d'orientation des chefs d'État et de gouvernement sur la mobilisation des ressources internes pour les programmes et les projets du NEPAD et **SE FÉLICITE** des progrès enregistrés à ce jour dans le cadre de l'étude approfondie menée conjointement par l'Agence du NEPAD et la CEA. **DEMANDE** à l'Agence du NEPAD, à la CEA ainsi qu'aux partenaires de finaliser le rapport de l'étude avant mai 2013 et de le soumettre à la vingt-neuvième session du Comité d'orientation des chefs d'État et de gouvernement (HSGOC), pour examen ;
10. **RENOUVELLE** son engagement envers l'Initiative présidentielle pour la promotion du développement des infrastructures en Afrique (PICI) et **NOTE AVEC SATISFACTION** les progrès réalisés à ce jour dans le cadre de la mise en œuvre des projets de l'Initiative présidentielle, en particulier, les résultats de l'atelier technique des points focaux, tenu en janvier 2013 à Abuja (Nigeria) dans le cadre du Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA). **CONVIENT** que les projets énergétiques et d'assainissement qui ne font pas encore partie de l'Initiative présidentielle soient inclus dans l'Initiative et **REND HOMMAGE** à S.E. M. Jacob Zuma, Président de la République d'Afrique du Sud, en sa qualité de président du Sous-comité de haut niveau de l'Initiative présidentielle du Comité d'orientation ainsi qu'aux autres Présidents responsables de projets ;
11. **SOULIGNE** que les projets de la PICI doivent promouvoir l'interconnectivité entre les pays et les régions d'Afrique afin de combler les déficits d'infrastructures et de renforcer le commerce intra-africain et **AFFIRME** que la PICI est appelée à servir de cadre stratégique pour une communication et une coordination efficaces. **NOTE** que le Forum ministériel de la PICI se tiendra en mai 2013, avant la vingt-neuvième session du Comité d'orientation des chefs d'État et de gouvernement ;
12. **RAPPELLE** la Déclaration Assembly/AU/Decl.2 (XVIII) et **RÉAFFIRME** la nécessité d'une collaboration active entre la Commission de l'UA, l'Agence du NEPAD et la Banque africaine de développement (BAD) dans le financement du Fonds pour la préparation des projets d'infrastructure du NEPAD (IPPF-NEPAD)

grâce aux ressources propres des États membres, et aux efforts concertés en vue d'accroître la participation du secteur privé au développement des infrastructures, en collaboration avec le Forum économique mondial (WEF) ;

13. À cet égard, **SALUE** le Réseau africain de partenariat public-privé (AP3N) en tant que plate-forme continentale pour l'apprentissage entre pairs en vue de renforcer le rôle du partenariat public-privé (PPP) dans le développement des infrastructures en Afrique à travers l'harmonisation des projets ;
14. **PREND NOTE AVEC SATISFACTION** des informations communiquées par S.E. Jacob Zuma, Président de la République d'Afrique du Sud, concernant son offre d'accueillir pour la première fois sur le sol africain, à Durban, le sixième Sommet Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud (BRICS), le 27 mars 2013, et par S.E. Boni Yayi, Président de la République du Bénin, sur le dialogue entamé en 2012 entre l'Afrique et les pays du G8 et du G20 sous les auspices des présidents de l'Union et du HSGOC ;
15. À cet égard, **SE FÉLICITE** du thème retenu pour le Sommet : « les BRICS et l'Afrique – Un partenariat pour le développement, l'intégration et l'industrialisation », ainsi que du Forum de dialogue entre les BRICS et les dirigeants africains, axé sur la coopération en matière d'infrastructures, et de la participation attendue des dirigeants de l'UA, des Présidents de la PICI, des CER, et des organismes régionaux et internationaux ;
16. **RÉITÈRE** son appel pressant au G8 afin qu'il remplisse ses engagements envers l'Afrique et **DEMANDE** un soutien accru du G20 à l'Afrique pour assurer sa résilience face à la crise économique mondiale. **DEMANDE** que les priorités de développement de l'Afrique soient inscrites à l'ordre du jour des sommets 2013 du G8 et du G20 prévus au Royaume-Uni et en Russie, respectivement. **DEMANDE** une représentation africaine effective et adéquate dans les processus mondiaux de développement, en particulier le G20 et le Partenariat mondial pour une coopération au développement efficace ;
17. **RAPPELANT** la décision Assembly/AU/Dec.442 (XIX) sur la Nouvelle Alliance du G8 pour l'agriculture et la sécurité alimentaire, **DEMANDE** une participation africaine accrue dans le Conseil de la Nouvelle Alliance du G8, et **DEMANDE** à la Commission de l'UA et à l'Agence du NEPAD de suivre le respect des engagements pris par le G8 dans la cadre de la Nouvelle Alliance et de l'Initiative de L'Aquila du G8 pour la sécurité alimentaire ;
18. **SOULIGNE** que l'essence même du NEPAD est de déterminer les priorités de l'Agenda de développement post-2015 et **DEMANDE** à l'Agence du NEPAD de continuer à travailler avec la Commission de l'UA et les institutions partenaires pour coordonner la contribution de l'Afrique ;

19. **SOULIGNE À NOUVEAU** la responsabilité mutuelle comme un élément central du partenariat et **PREND NOTE** du travail de l'Agence du NEPAD, la Commission de l'UA et l'ONUSIDA sur l'établissement du rapport de l'Union africaine sur les engagements Afrique-G8, notamment en ce qui concerne le SIDA, la tuberculose et le paludisme ainsi que de l'évaluation du Forum des partenariats avec l'Afrique (APF) après dix ans d'existence par l'Agence du NEPAD et le Secrétariat de l'OCDE, par l'intermédiaire du Comité directeur du NEPAD ;

20. Sur la base du Règlement intérieur des structures de gouvernance du NEPAD, **APPROUVE** l'élection de M. Macky Sall, Président de la République du Sénégal comme Président du HSGOC, de SE Mohamed Morsi, Président de la République arabe d'Égypte comme Vice-président du HSGOC et de la réélection de SE Abdelaziz Bouteflika, Président de la République démocratique populaire d'Algérie comme Vice-président du HSGOC, chacun pour un mandat de deux ans. **APPROUVE EN OUTRE** l'adhésion des cinq pays initiateurs et l'élection des 15 membres du HSGOC par la vingt-huitième session du HSGOC, comme suit :

Afrique centrale	Afrique de l'Est	Afrique du Nord	Afrique du Sud	Afrique de l'Ouest
CAMEROUN	ÉTHIOPIE	ALGÉRIE	AFRIQUE DU SUD	NIGERIA
GABON	RWANDA	ÉGYPTE	MALAWI	SÉNÉGAL
CONGO	TANZANIE *	LIBYE	ZAMBIE *	BÉNIN
TCHAD *	OUGANDA *	MAURITANIE *	ZIMBABWE *	MALI

Note : * Membres nouvellement élus

21. **RAPPELLE** la nomination par le Président de la Commission de l'Union africaine, en consultation avec le Président du HSGOC et le Président de l'Union africaine, du Dr Ibrahim Assane Mayaki, ancien Premier ministre de la République du Niger, comme Directeur exécutif de l'Agence du NEPAD en janvier 2009 et **RECONNAISSANT** son leadership exceptionnel, sa grande compétence et l'amélioration de la performance de l'Agence, **APPROUVE** la reconduction de Dr Mayaki comme Directeur exécutif de l'Agence du NEPAD pour un nouveau mandat de quatre ans. **FÉLICITE** le Directeur exécutif pour sa réélection et lui souhaite plein succès ;

22. **APPROUVE** la création du Centre Meles Zenawi (CMZ) pour le développement durable au sein de la structure de l'Agence du NEPAD pour promouvoir la création du savoir sur l'appropriation et la stratégie africaine de transformation, en hommage à l'ancien Premier ministre éthiopien Meles Zenawi au sein du Comité d'orientation des chefs d'État et de gouvernement du NEPAD (HSGOC) pour la période 2007-2012.

DÉCLARATION DE SOLIDARITÉ AVEC L'ALGÉRIE APRÈS L'ATTAQUE TERRORISTE CONTRE LE SITE GAZIER D'IN AMENAS

Nous, chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, réunis en notre vingtième session ordinaire les 27 et 28 janvier 2013 à Addis-Abeba (République fédérale démocratique d'Éthiopie) :

Profondément préoccupés par l'attaque terroriste contre le site gazier d'In Amenas,

Sommes convenus de ce qui suit :

1. **CONDAMNONS** avec la plus grande fermeté cet acte d'agression lâche et haineux perpétré contre un État membre de l'Union africaine ;
2. **SALUONS** la riposte prompte et ferme des autorités algériennes, qui a fait échouer les desseins criminels des bandes terroristes et a permis de sauver des centaines de vies humaines et de prévenir des dommages matériels incalculables ;
3. **EXPRIMONS** notre solidarité pleine et entière avec le gouvernement et le peuple algériens ;
4. **EXPRIMONS** nos sincères condoléances ainsi que notre profonde sympathie au gouvernement et au peuple d'Algérie ainsi qu'aux familles des travailleurs algériens et expatriés, victimes de cet acte terroriste ignoble ;
5. **NOTONS** que l'agression terroriste contre l'Algérie est un acte dirigé non seulement contre l'Algérie, mais également contre la sécurité et la stabilité de l'Afrique dans son ensemble. Elle témoigne des menaces terroristes qui visent l'Afrique, au Mali et dans tout le Sahel, ainsi que dans d'autres parties du continent africain. La riposte à cette agression renforce la détermination sans faille de l'Union africaine dans sa lutte contre le fléau du terrorisme et des autres phénomènes qui lui sont liés, tel que le crime international organisé ;
6. **SAISSONS** cette occasion pour réaffirmer l'engagement de l'Union africaine à mobiliser tous les moyens pour conjurer définitivement ces menaces contre la sécurité, la stabilité et le développement du continent africain et conjuguer ses efforts avec le reste de la communauté internationale dans cette entreprise salvatrice.

DÉCLARATION SUR LA PALESTINE

Nous, chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, réunis en notre vingtième session ordinaire les 27 et 28 janvier 2013 à Addis-Abeba (République fédérale démocratique d'Éthiopie) ;

Vivement préoccupés par le sort que subit actuellement le peuple palestinien, en particulier les pratiques israéliennes illégales et continues de punition collective et d'implantation de colonies de peuplement dans les territoires palestiniens occupés ;

Sommes convenus de ce qui suit :

1. **SALUONS** la décision de l'Assemblée générale des Nations Unies d'octroyer à l'État palestinien le statut d'« État observateur non membre » de l'Organisation des Nations Unies ;
2. **FÉLICITONS** les États membres pour leur solidarité avec le peuple palestinien dans sa lutte comme en témoigne leur soutien massif de la décision susmentionnée de l'Assemblée générale des Nations Unies ;
3. **RÉITÉRONS** notre soutien à cet événement historique qui constitue une victoire tant politique que diplomatique pour le peuple palestinien, et un pas décisif vers la pleine réalisation du droit légitime de la Palestine à son admission comme membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies ;
4. **LANÇONS UN APPEL** à la communauté internationale pour qu'elle fasse pression sur Israël et l'amène à se conformer aux résolutions des Nations Unies et aux accords antérieurs signés avec la Palestine, et à mettre un terme à sa politique illégale d'implantation de colonies de peuplement dans les territoires palestinien et arabe occupés depuis le 5 juin 1967 ;
5. **AFFIRMONS** que la paix, la sécurité et la stabilité au Moyen-Orient sont indispensables pour tous les peuples de la région et préciser que cette paix ne peut être réalisée que par la création d'un État de Palestine indépendant, souverain et viable en Cisjordanie et dans la bande de Gaza avec Jérusalem-Est pour capitale selon les frontières du 4 juin 1967, vivant côte à côte en paix avec l'État d'Israël.

DÉCLARATION SOLENNELLE DE LA CONFÉRENCE DE L'UNION SUR LA SITUATION AU MALI

Nous, chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine (UA), réunis en notre vingtième session ordinaire, tenue à Addis-Abeba, en Éthiopie, les 27 et 28 janvier 2013 :

- **PROFONDÉMENT PRÉOCCUPÉS** par la situation sécuritaire qui prévaut au Mali, ainsi que par la détérioration continue de la situation humanitaire dans la partie nord du Mali ;
- **RÉITÉRANT NOTRE FERME ATTACHEMENT** à l'unité nationale et à l'intégrité territoriale de la République du Mali ;
- **NOTANT** que la poursuite de l'occupation de la partie nord du Mali par divers groupes armés, terroristes et criminels, constitue une grave menace à la paix, à la sécurité et à la stabilité du Mali, de la région et au-delà ;
- **RÉAFFIRMANT** la profonde solidarité de l'Afrique avec le Mali, un des membres fondateurs de l'OUA et de notre Union, dont l'attachement au panafricanisme et aux causes du continent en un demi-siècle d'indépendance ne s'est jamais démenti, ainsi que notre détermination à mettre en commun nos efforts pour aider ce pays frère à surmonter les défis auxquels il est confronté présentement ;
- **EXPRIMANT NOTRE PROFONDE GRATITUDE** à la CEDEAO, aux pays du champ et à l'ensemble des partenaires bilatéraux et multilatéraux, et **RECONNAISSANT À CET ÉGARD** l'assistance importante de la France en ces moments difficiles que traverse le Mali ;
- **RÉAFFIRMANT EN OUTRE** nos décisions antérieures, ainsi que celle de la CEDEAO, sur la situation au Mali.

Convenons de ce qui suit :

- (A) ENTÉRINONS PLEINEMENT** le communiqué PSC/AHG/COMM/2. (CCCLIII) adoptée par la trois-cent-cinquante-troisième réunion du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'UA, tenue à Addis-Abeba, le 25 janvier 2013, sous la présidence de S.E. Mwai Kibaki, Président de la République du Kenya, en sa qualité de Président du CPS pour le mois de janvier 2013, communiqué qui se lit comme suit :

« Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa trois-cent-cinquante-troisième réunion tenue le 25 janvier 2013, a adopté la décision qui suit sur la situation en République du Mali :

Le Conseil,

1. **PREND NOTE** du rapport de la Présidente de la Commission sur l'évolution de la situation au Mali [PSC/AHG/2. (CCCLIII)], ainsi que des exposés du Commissaire à la Paix et à la Sécurité et du Haut Représentant de l'UA pour le Mali et le Sahel. Le Conseil **PREND EGALEMENT NOTE** des déclarations faites par les représentants du Mali, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest – CEDEAO (Médiation et Commission), des pays du champ, à savoir l'Algérie, la Mauritanie et le Niger, ainsi que par les Nations unies et l'Union européenne (UE) ;
2. **RAPPELLE** ses communiqués antérieurs sur la situation au Mali ;
3. **REAFFIRME** l'attachement de l'UA à l'unité nationale et à l'intégrité territoriale de la République du Mali, ainsi que la détermination de l'Afrique à ne ménager aucun effort pour en assurer la préservation. Le Conseil **REAFFIRME UNE FOIS ENCORE** le rejet absolu par l'UA du terrorisme et de la criminalité transfrontalière, ainsi que du recours à la rébellion armée pour faire valoir des revendications politiques ;
4. **REITERE SA PROFONDE PREOCCUPATION** face à la grave menace à la paix et à la sécurité régionale et internationale que constitue la présence, au nord du Mali, de différents groupes armés terroristes et criminels, tels qu'Al-Qaeda au Maghreb Islamique (AQMI), Ansar Dine et le Mouvement pour l'Unité et le Jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO), ainsi que sa ferme condamnation des exactions commises par ces groupes contre les populations civiles et de la destruction de monuments ayant une signification historique, culturelle et religieuse. Le Conseil **NOTE EGALEMENT AVEC UNE PROFONDE PREOCCUPATION** la détérioration continue de la situation humanitaire dans la région ;
5. **REITERE LA FERME CONDAMNATION PAR L'UA** des attaques perpétrées par une coalition de groupes armés terroristes et criminels contre la ville de Konna, dans la région de Mopti, le 10 janvier 2013. À cet égard, le Conseil **se félicite** de ce que l'assistance prompte et effective apportée par la France, à la demande des autorités maliennes et dans le cadre de la résolution 2085 (2012) du Conseil de sécurité et de l'article 51 de la Charte des Nations Unies, a permis de bloquer l'offensive lancée par ces groupes et d'entamer la reconquête des régions encore occupées. Le Conseil **SE FELICITE EGALEMENT** de la décision de plusieurs États membres, tant de la région qu'en dehors de celle-ci, de contribuer des troupes dans le cadre de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA). Le Conseil **REITERE SON APPRECIATION** à la CEDEAO et à son Président en exercice, le Président Alassane Dramane Ouattara de Côte d'Ivoire, pour toutes les initiatives prises, en vue de faire face à la subite détérioration de la situation, et **FAIT SIEN** le communiqué du Sommet extraordinaire de la CEDEAO, tenu à Abidjan, le 19 janvier 2013. Le Conseil **SALUE** les mesures prises par les voisins immédiats du Mali pour renforcer la surveillance de leurs frontières, afin de prévenir tout mouvement de combattants et flux d'approvisionnements en faveur des groupes armés, rebelles, terroristes et criminels ;

6. **CONDAMNE FERMEMENT** l'attaque terroriste contre le complexe gazier d'In Amenas, en Algérie, le 16 janvier 2013. Le Conseil **EXPRIME SA SYMPATHIE ET SA SOLIDARITE** avec les familles des victimes, ainsi qu'avec le Gouvernement de l'Algérie et les autres pays dont les citoyens ont été affectés par l'attaque. Le Conseil **EXPRIME SON SOUTIEN** aux mesures prises par le Gouvernement algérien pour faire face à cette situation, et **NOTE** que le professionnalisme des Forces armées algériennes a permis de sauver des centaines de vies humaines, tant d'Algériens que de travailleurs étrangers, et de limiter les dommages matériels au complexe gazier ;
7. **SOULIGNE** la nécessité d'accélérer le déploiement de la MISMA et d'en assurer le fonctionnement efficace, ainsi que celle d'œuvrer au renforcement des capacités des Forces de défense et de sécurité du Mali (FDSM). À cet égard, le Conseil :
- (a) **demande** aux Commissions de l'UA et de la CEDEAO, en collaboration avec les Nations Unies, l'UE et d'autres partenaires, de réviser le Concept d'Opérations (CONOPS) de la MISMA, tel qu'approuvé par sa trois-cent-quarante-et unième réunion, tenue le 13 novembre 2012 [PSC/PR/COMM.2 (CCCXLI)], en vue d'accroître les effectifs autorisés de la MISMA, y compris à travers l'intégration des troupes fournies par le Tchad et d'autres contingents en cours de préparation, et, partant, de mieux répondre aux besoins sur le terrain ;
 - (b) **demande** à la Présidente de la Commission, en consultation avec le Président de la Commission de la CEDEAO et les pays contributeurs de troupes, de procéder immédiatement à la nomination du Représentant spécial, chef de la MISMA, ainsi qu'à la mise en place de tous les mécanismes requis pour assurer un commandement et un contrôle effectif de la Mission ;
 - (c) **demande** à la Commission de l'UA, avec la CEDEAO et les Nations Unies, de mettre immédiatement en place le Groupe de travail intégré sur le Mali (GTIM), pour assurer la gestion stratégique coordonnée de la mise en œuvre des résolutions et décisions pertinentes des trois organisations sur la situation au Mali ;
 - (d) **invite** les Commissions de l'UA et de la CEDEAO à déployer, aussi rapidement que possible, dans le cadre de la MISMA, et avec l'appui de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP), des observateurs civils pour surveiller la situation des droits de l'homme dans les zones libérées et aider les autorités maliennes à créer les conditions d'une réconciliation durable entre les différentes composantes de la population malienne, ainsi que de la consolidation de la paix ;
 - (e) **exhorte** tous les États membres de l'UA, conformément à ses décisions pertinentes et aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies, à

apporter le soutien nécessaire sur les plans financier et logistique à la MISMA et aux FDSM, et à saisir l'opportunité de la conférence de donateurs prévue à Addis-Abeba, le 29 janvier 2013, pour contribuer significativement à la mobilisation des ressources requises ;

- (f) **décide**, sans préjudice des contributions attendues des États membres lors de la conférence de donateurs mentionnée ci-dessus, de recommander à la Conférence de l'Union d'ordonner qu'une partie du budget de la MISMA soit couverte par les contributions obligatoires des États membres de l'UA, et **demande** à la Commission de prendre les dispositions requises à cet effet ;
- (g) **invite** tous les États membres disposés à contribuer des troupes, à en informer les Commissions de l'UA et de la CEDEAO, dans un délai d'une semaine, pour faciliter les efforts de renforcement de la MISMA et la prise des dispositions appropriées pour leur déploiement dans les meilleurs délais ; et
- (h) **demande** aux voisins immédiats du Mali de fournir le soutien requis dans le domaine du renseignement et toute autre assistance de nature à faciliter les opérations actuelles et la restauration de l'autorité de l'État malien sur l'ensemble de son territoire. À cet égard, le Conseil **encourage** la Commission à organiser, aussi rapidement que possible, une réunion des pays voisins du Mali, membres de la CEDEAO, du Centre d'État-major opérationnel conjoint (CEMOC) et de l'Unité de Fusion et de Liaison (UFL), afin de faciliter la coordination et renforcer l'efficacité des mesures de surveillance des frontières ;
8. **EXPRIME A NOUVEAU** la reconnaissance de l'UA à tous les partenaires bilatéraux et multilatéraux qui appuient les efforts de l'UA et de la CEDEAO au Mali. Le Conseil **EXHORTE** les partenaires internationaux, conformément aux dispositions pertinentes de la résolution 2085 (2012), à faire des contributions généreuses, tant sur le plan financier que logistique, en faveur de la MISMA et des FDSM, à l'occasion de la conférence de donateurs du 29 janvier 2013. Le Conseil **EXPRIME EGALEMENT SON APPRECIATION** à l'UE pour son engagement à soutenir le Mali, y compris à travers le déploiement d'une équipe de formation pour aider au renforcement des capacités des FDSM ;
9. **EXPRIME SON APPRECIATION** au Secrétaire général des Nations Unies pour les dispositions qu'il a déjà prises dans le contexte de la mise en œuvre de la résolution 2085(2012), y compris la mise en place d'un Fonds d'affectation spécial pour la MISMA et pour les FDSM. Le Conseil, tout en rappelant sa requête en vue de la mise en place d'un module de soutien financier et logistique financé par les contributions mises à recouvrement des Nations Unies, **DEMANDE** au Conseil de sécurité d'autoriser dans l'intervalle la mise en place immédiate, par les Nations Unies, d'arrangements temporaires qui permettront à la MISMA de se déployer rapidement et d'accomplir efficacement sa mission ;

10. **RENOUVELLE L'APPUI** de l'UA au Président Dioncounda Traoré et à son Premier ministre Diango Cissoko, qui ont la charge de mener à bien la Transition, et les **EXHORTE** à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'élaboration et l'adoption de la Feuille de route de la Transition, y compris les mesures à prendre en vue de l'organisation d'élections libres, transparentes et crédibles, et ce avant la réunion du Groupe de Soutien et de Suivi sur la situation au Mali, prévue à Bruxelles, le 5 février 2013. Le Conseil **ENCOURAGE EGALEMENT** les autorités maliennes à œuvrer résolument à la réconciliation entre les Maliens, y compris au sein des FDSM, ainsi qu'à l'émergence d'un consensus sur les principaux défis de l'heure, en vue de faciliter le traitement des causes profondes de la crise multidimensionnelle que connaît le Mali ;
11. **SE DECLARE DETERMINER** à prendre, en étroite coopération avec la CEDEAO et avec le soutien du reste de la communauté internationale, des mesures à l'encontre de tous individus, militaires ou civils, qui compromettent la conduite de la Transition et la chaîne de commandement militaire ;
12. **SOULIGNE** la pertinence continue du Concept stratégique pour le règlement des crises au Mali, tel qu'adopté lors de sa trois-cent-trente-neuvième réunion tenue le 24 octobre 2012 [PSC/MIN/COMM.2 (CCCXXXIX)], et encourage la Présidente de la Commission à poursuivre et à intensifier les efforts initiés dans le cadre de la mise en œuvre du Concept stratégique. À cet égard, le Conseil **SE FELICITE** des efforts soutenus que déploie le Haut Représentant de l'UA pour le Mali et le Sahel, l'ancien Président Pierre Buyoya, y compris ses visites au Mali et dans les autres pays de la région. Le Conseil **SE FELICITE EGALEMENT** des dispositions prises pour renforcer la présence de l'UA sur le terrain, et demande l'opérationnalisation rapide du Bureau de Liaison de l'UA à Bamako ;
13. **DEMANDE** à la Commission d'élaborer, en consultation avec le Gouvernement du Mali, la CEDEAO et les partenaires bilatéraux et multilatéraux, une stratégie pour la reconstruction post-conflit au Mali, dans le cadre de la Stratégie Sahel de l'UA, telle qu'entérinée par le Conseil lors de sa trois-cent-quatorzième réunion, tenue à Bamako, le 20 mars 2012 [PSC/MIN/DECL. (CCXIV)], et articulée à l'Initiative de solidarité africaine (ISA) ;
14. **SOULIGNE** la nécessité de l'opérationnalisation, dans les meilleurs délais possibles, de la Capacité de déploiement rapide (CDR) de la Force africaine en attente (FAA), dans le contexte de l'Architecture africaine de paix et de sécurité. À cet égard, le Conseil **DEMANDE** à la Commission de lui soumettre un rapport sur les progrès accomplis en ce qui concerne la CDR et les défis rencontrés, et ce avant la vingt et unième session ordinaire de la Conférence de l'Union, prévue à Addis-Abeba, en mai 2013 ;
15. **DECIDE** de rester activement saisi de la situation et **DEMANDE** à la Présidente de la Commission de lui soumettre des rapports mensuels sur l'évolution de la situation au Mali ».

(B) SE FONDANT SUR CETTE DÉCLARATION SOLENNELLE, LA CONFÉRENCE :

- **CONSCIENTE** de ce que toutes les ressources nécessaires doivent être mobilisées pour permettre à la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA), autorisée par le CPS et par la résolution 2085 (2012) du Conseil de sécurité des Nations Unies, de se déployer et de s'acquitter de son mandat avec succès ; et
- **SOULIGNANT** la responsabilité qui incombe à l'Afrique de témoigner sa solidarité la plus totale au Mali, dans le contexte de la célébration du Jubilé d'or de l'OUA/UA et de la promotion du Panafricanisme et de la Renaissance africaine, de manière à donner l'exemple :
 - (i) **Décide** que l'UA contribue à un montant total de 50 millions de dollars, au budget de la MISMA, qui s'élève à 460 millions de dollars américains, payables comme suit : 20 millions de dollars à partir des arriérées de contributions au budget ordinaire de l'UA, 5 millions de dollars à partir du Fonds pour la paix et 25 millions de dollars à répartir entre États membres sur la base du barème de contributions au budget ordinaire de l'UA. La Conférence **décide en outre** qu'un montant de 45 millions de dollars sera utilisé pour aider à couvrir le budget de la MISMA et 5 millions de dollars pour soutenir les Forces de défense et de sécurité du Mali (FDSM) ;
 - (ii) **demande instamment** à tous les États membres de saisir l'occasion de la conférence de donateurs qui se tiendra à Addis-Abeba, le 29 janvier 2013, pour généreusement apporter, dans un esprit de solidarité panafricaine et de responsabilités partagées, des contributions financières, logistiques et tout autre soutien en nature à la MISMA et aux FDSM ;
 - (iii) **demande** à la Commission de mettre immédiatement en œuvre cette décision dans son intégralité et de s'assurer que le montant convenu est mis à disposition sans tarder ;
 - (iv) **Demande** à la Présidente de la Commission de lui faire rapport sur les mesures prises en application de cette décision lors de sa prochaine session ordinaire.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Assembly Collection

Assembly of the Union Twentieth Ordinary Session 27 – 28 January 2013 Addis Ababa, Ethiopia

The Assembly

The Assembly

<http://archives.au.int/handle/123456789/98>

Downloaded from African Union Common Repository